

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Demande de Permis de Construire n° PC 075 117 15 V 0034

Projet de Base Logistique Urbaine Ferroviaire à Paris 17^{ème}

Par arrêté municipal en date du 18 mai 2017,

Madame la Maire de Paris ouvre une enquête publique préalable à la délivrance d'un permis de construire à la **Mairie du 17^{ème} arrondissement - 16/20 rue des Batignolles - PARIS 17^{ème}**

du mardi 20 juin 2017 au vendredi 04 août 2017 inclus

L'enquête publique a pour objet la demande de permis de construire n° PC 075 117 15 V 0034, déposée le 30 juin 2015 par la Société CIEH, nouvellement dénommée HEXAGONA, pour la construction d'un immeuble R+3 à usage de base logistique urbaine ferroviaire en rez-de-chaussée, de locaux d'artisanat et d'industrie en étages avec toiture-terrasse végétalisée, l'ensemble sur deux niveaux de sous-sols, au 19 boulevard de Douaumont, à Paris 17^{ème} (Surface créée : 30836 m²).

Le projet consiste à développer une base multimodale implantée en partie nord de la ZAC Clichy Batignolles dans le 17^{ème} arrondissement de Paris, porte d'entrée pour des activités logistiques dans Paris. La base logistique permettra, par branchement sur le réseau ferroviaire, l'arrivée de marchandises puis leur distribution. Elle regroupera un centre de distribution urbaine, trois niveaux d'ateliers à destination artisanale et industrielle, et un parking véhicules légers.

Le dossier d'enquête comporte notamment une étude d'impact qui a fait l'objet d'un avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement sur le dossier. Cet avis est joint au dossier d'enquête qui sera mis à la disposition du public **en Mairie du 17^{ème} arrondissement**, lequel pourra en prendre connaissance et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête déposé à cet effet **les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8 heures 30 à 17 heures, les jeudis 22 et 29 juin et 06 juillet 2017 de 8 heures 30 à 19 heures 30, les jeudis 13, 20 et 27 juillet et 03 août 2017 de 8 heures 30 à 17 heures, et le samedi 1^{er} juillet 2016 de 9 heures à 12 heures** (les bureaux sont habituellement fermés les samedis, dimanches et jours fériés).

Les observations pourront également être adressées par écrit, à l'attention de **Monsieur François WELLHOFF, Ingénieur économiste (E. R.), chargé des fonctions de commissaire enquêteur**, à l'adresse de la Mairie du 17^{ème} arrondissement, 16/20 rue des Batignolles, 75017 PARIS, en vue de les annexer au registre. Madame Monique TURLIN, Chef du bureau des sites et espaces protégés au ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (E.R.), est nommée en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur assurera des permanences à la Mairie du 17^{ème} arrondissement pour informer le public et recevoir ses observations, les jours et heures suivants :

- Mardi 20 juin 2017 de 9h00 à 12h00
- Samedi 1^{er} juillet 2017 de 9h00 à 12h00
- Jeudi 06 juillet 2017 de 16h30 à 19h30
- Lundi 17 juillet 2017 de 14h00 à 17h00
- Vendredi 04 août 2017 de 14h00 à 17h00

Le dossier d'enquête publique, notamment l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, sera en outre disponible en consultation sur le **site internet de l'enquête publique** à l'adresse électronique suivante : <http://enquetepublique-bluf-paris.fr>.

Pendant la durée de l'enquête publique, des observations et propositions pourront être déposées par voie électronique, sur le **registre dématérialisé** ouvert à cet effet sur le site de l'enquête à l'adresse susvisée.

Au cours de l'enquête, une borne informatique sera également mise à la disposition du public en Mairie du 17^{ème} arrondissement, aux heures d'ouverture habituelles, afin de permettre un accès au dossier d'enquête sous forme numérique.

À compter de l'ouverture de l'enquête publique, des informations sur le dossier soumis à enquête peuvent être demandées auprès de la Mairie de Paris - Direction de l'Urbanisme – Service du Permis de Construire et du Paysage de la rue, 6, promenade Claude Lévi-Strauss – CS 51388 - 75639 PARIS CEDEX 13 ou à l'adresse électronique suivante : du-instructeurpermisbluf@paris.fr.

À l'issue de l'enquête, copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête : à la Mairie du 17^{ème} arrondissement, à la Préfecture de Paris - DRIEA d'Ile-de-France - UTEA 75 - UT3 - 5 rue Leblanc - Paris 15^{ème}, à la Mairie de Paris - Direction de l'Urbanisme - Pôle Accueil et Service à l'Usager (P.A.S.U.) - Bureau 1.56 RC (1^{er} étage) - 6 promenade Claude Lévi-Strauss - Paris 13^{ème}, et sur le site de la Mairie de Paris (paris.fr).

Toute personne intéressée pourra en obtenir communication en s'adressant par écrit à la Mairie de Paris - Direction de l'Urbanisme - Sous-Direction des Ressources - Mission Juridique - 121 avenue de France CS 51388 - 75639 PARIS CEDEX 13.

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande de permis de construire est la Maire de Paris.